

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2019

### DELIBERATIONS

#### Admission en non valeur

Monsieur le Trésorier de Sedan a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non valeur.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pas pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 « créances admises en non valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

La somme totale de ces valeurs s'élève à 641, 18 €.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables.

### DIVERS

#### Avenants au MAPA 2018-3

- Avenant 1 au lot 5 Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Faux plafonds du MAPA 2018 – 3 « Construction d'un parking et d'une salle de classe »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°1 au 5 Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Faux plafonds du MAPA 2018 – 3 « Construction d'un parking et d'une salle de classe » a été signé avec l'entreprise CCG Isolation pour un montant de 1 270,50 € HT soit 1 524,60 € TTC

- Avenant 1 au lot 8 Revêtements de sols et murs du MAPA 2018 – 3 « Construction d'un parking et d'une salle de classe »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°1 au lot 8 Revêtements de sols et murs du MAPA 2018 – 3 « Construction d'un parking et d'une salle de classe » a été signé avec l'entreprise JACQUEMARD Jacky pour un montant de – 895,00 € HT soit – 1 074,00 € TTC

#### Convention d'entretien de la Z.A.E.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, relatif à la prise en charge de l'entretien de l'éclairage public sur une voirie départementale de desserte et propose d'adresser une réponse, en demandant une estimation du coût d'entretien annuel par candélabre.

#### Avenant à la convention avec Pôle Emploi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un avenant à la convention avec Pôle Emploi relatif à la modification de la durée hebdomadaire passant de 20 heures à 24 heures à compter du 01 janvier 2019 d'un C.U.I., dans le cadre de la délibération n°2016/017 prise le 04 avril 2016.

#### Courrier de l'association des Indignés d'Ardenne- forge

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements reçu de l'association des Indignés d'Ardenne- forge relatif au versement de la subvention allouée par la commune.